



Le gouvernement Harper prépare son assaut aux pensions

En 2005, le gouvernement libéral de l'époque a adopté un projet de loi budgétaire qui contenait des provisions particulières permettant aux agent-es correctionnel-les et aux travailleurs du domaine de la sécurité publique de pouvoir négocier une augmentation de l'accumulation de leurs prestations de retraite (passant de 2 % à 2,33 % par année). Cet amendement à la Loi de l'impôt sur le revenu a reçu l'aval de tous les partis politiques. Toutefois, le Conseil du Trésor, qui était présidé par le défunt Reg Alcock, a refusé de négocier ce point avec le syndicat.

Plus tard cette année là, juste avant que son parti ne remporte l'élection, le leader de l'opposition conservatrice Stephen Harper a rencontré UCCO-SACC-CSN à Montréal pour discuter de nos demandes relativement à la pension. Lors de cette rencontre, M. Harper nous a demandé comment, advenant le cas où son parti formerait le prochain gouvernement, il pourrait répondre à notre demande sur le régime de retraite sans avoir à mettre en place les mêmes dispositions pour tous les fonctionnaires fédéraux. Nous lui avons expliqué qu'il existait une loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et qui permettait une accumulation plus rapide des prestations de retraite, loi à laquelle son parti était favorable à la Chambre des communes.

Lors de la campagne électorale hivernale, nous avons envoyé un questionnaire à tous les partis politiques qui comprenait, entre autres, la question suivante :

Actuellement, les agents correctionnels peuvent prendre leur retraite à partir de 50 ans, s'ils cumulent 25 ans de service. Leur revenu de retraite équivaut à 2% de leur salaire par année de service, cela donne donc 50%. Ceux qui désirent avoir un revenu de retraite décent doivent continuer à travailler malgré la nature dangereuse de leur profession. Considérant que le dernier budget fédéral a modifié la loi de l'impôt fédéral afin de permettre à certaines professions liées à la sécurité de bénéficier de la possibilité d'accumuler une rente de retraite équivalente à 2.33 % par année de service au lieu de 2 %, êtes-vous d'accord à ce que les agents correctionnels puissent bénéficier immédiatement de cette disposition.

Voici la réponse du Parti conservateur : « **Un gouvernement Conservateur sera prêt à négocier une extension du taux maximal d'accumulation des prestations à 2.33 % par année de service pour les agents correctionnels et les autres professions liées à la sécurité publique dans le service public fédéral, tel que proposé en 2005 au budget fédéral initial et appuyé par le Parti Conservateur.** »

En mai 2006, le nouveau président du Conseil du Trésor, John Baird, a annoncé des améliorations au régime de retraite des agents correctionnels, qui nous amenaient à un niveau semblable à celui de la GRC. Les agents correctionnels pourraient dorénavant prendre leur retraite anticipée après 25 ans de service, mais sans restriction d'âge. Le Conseil du Trésor a aussi retiré le 1,25 % de cotisation supplémentaire que les agents correctionnels déboursaient pour un avantage (prise de retraite anticipée)

auquel ils ne pouvaient avoir accès, car à l'époque, les salaires étaient moindres. Ces changements étaient les bienvenus, mais ils étaient loin de ce que les conservateurs avaient promis relativement à la négociation de l'augmentation des prestations à 2,33 %.

Depuis 2006, non seulement les conservateurs ont fait en sorte que notre travail est plus stressant et plus dangereux à cause de leurs législations plus sévères sur la criminalité, mais nous avons aussi constaté les points suivants :

- **Une augmentation de nos cotisations au régime de retraite : au lieu de payer 40 % des coûts et que l'employeur en paie 60 %, la contribution est maintenant de l'ordre de 50-50;**
- **Une augmentation du seuil d'admissibilité à la pension de la sécurité de la vieillesse (PSV), qui passe de 65 à 67 ans;**
- **Plusieurs commentaires du président du Conseil du Trésor Tony Clement dans les médias voulant que les régimes de retraite doivent être réévalués pour se rapprocher de ceux du secteur privé, qui font l'objet de compressions drastiques, et qu'il sera nécessaire de mettre en place un régime à cotisations déterminées au lieu du présent régime de retraite à prestations déterminées.**

Comme d'habitude, le gouvernement Harper refuse de consulter celles et ceux qui seront touchés par ces changements à leur régime de retraite. Au contraire, comme ce fut le cas avec le projet de loi C-4, nous devrions nous attendre à des changements majeurs lors du dépôt d'un projet de loi mammoth à la Chambre des communes et qui serait adopté à plate couture par la majorité conservatrice, qui utilise la prorogation du parlement pour court-circuiter les débats.

Les agents correctionnels font un travail dangereux, et ce gouvernement ne leur rend pas la tâche facile. Après avoir promis de reconnaître les besoins de retraite des agents qui sacrifient leur santé et qui font face à des niveaux de stress extrêmement élevés pour protéger la population canadienne, tout porte à croire que le gouvernement Harper reviendra sur sa parole et mettra la hache dans nos indemnités de retraite.

Il est inacceptable que ce gouvernement attaque à nouveau notre régime de retraite. Souvenez-vous que l'ancien gouvernement libéral s'est approprié presque 30 milliards de dollars du fonds de pension des fonctionnaires fédéraux. Le gouvernement Harper s'est défendu en répliquant à une poursuite déposée par les syndicats de la fonction publique. Nous surveillerons attentivement les menaces de ce gouvernement et nous vous aviserons immédiatement des actions qu'il prend sur ce sujet si important pour les membres d'UCCO-SACC-CSN.

